

POINT DE VUE

Session de printemps 2022
Conseil national



Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
2 mars 2022	21.049	Loi sur le génie génétique. Modification	4
2 mars 2022	21.055	Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire et contre-projet direct	5
9 mars 2022	21.080	Loi fédérale sur la circulation routière. Révision	6
17 mars 2022	21.4334	Mo. CEATE-CN. Prescription de l'obligation de rétablir la situation conforme au droit hors de la zone à bâtir	8
17 mars 2022	21.3973	Po. CEATE-CN. Trafic aérien neutre en termes de CO2 d'ici 2050	9
17 mars 2022	21.4332	Po. CEATE-CN. Incitation à une utilisation économe des décharges et au recyclage des matériaux de construction	10
17 mars 2022	22.3000	Mo. CTT-CN. Aménager la ligne d'accès à la NLFA Wörth-Strasbourg afin de poursuivre la politique de transfert du trafic et de garantir la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse	11
17 mars 2022	22.3001	Po. CTT-CN. Renforcer le transfert du trafic par l'utilisation de semi-remorques grutables	12
17 mars 2022	22.3013	Mo. CTT-CN. Renforcer l'attrait et la compétitivité du corridor de fret traversant la Suisse	13
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées	14

Impressum

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ
Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8
Téléphone 031 313 34 33 | Fax 031 313 34 35
info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Jonas Schälle, Anne Briol Jung

Traitement

2 mars 2022

[21.049](#)

Loi sur le génie génétique. Modification

Introduction

Le moratoire sur le génie génétique a expiré à la fin 2021. Le Conseil fédéral propose au Parlement une nouvelle prolongation de quatre ans du moratoire sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture. Le moratoire concerne aussi les produits issus des nouvelles techniques de modification génétique. Il y a une divergence entre le Conseil national et le Conseil des États.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de prolonger le moratoire de quatre ans sans restriction, y compris pour les nouvelles techniques de génie génétique, et de s'en tenir ainsi à la décision du Conseil national (sans un alinéa 2).

Argumentation

La prolongation du moratoire est incontestée par la majorité. Le moratoire a fait ses preuves et correspond à la stratégie de qualité de l'agriculture suisse et aux souhaits d'une grande partie de la population.

Cependant, certains acteurs s'opposent à ce que les nouvelles techniques de modification génétique soient soumises à la loi existante. L'Alliance-Environnementale recommande de suivre le Conseil fédéral et de soumettre également les nouvelles techniques au moratoire. En effet, selon la définition de la loi actuelle, les nouvelles techniques sont du génie génétique. L'exclusion de ces procédés de la loi sur le génie génétique conduirait à une insécurité juridique, nuirait massivement à la production biologique, rendrait impossible une déclaration propre et contournerait ainsi l'attitude de rejet des consommateurs vis-à-vis des aliments génétiquement modifiés. Selon le principe de précaution, les produits des OGM doivent être soumis à un examen fiable des risques. Ceci n'est garanti que par un assujettissement à la loi sur le génie génétique.

En tout état de cause, le moratoire n'entrave pas la recherche.

Contact

Pro Natura, Marcel Liner, marcel.liner@pronatura.ch, 061 317 92 40

Traitement

2 mars 2022

[21.055](#)

Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire et contre-projet direct

Introduction

L'Initiative des Glaciers veut ancrer dans la Constitution l'objectif de protection du climat de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le texte de la Constitution et sa disposition transitoire définissent d'autres points clés à cet égard. Comme le Conseil fédéral poursuit un objectif similaire, il a élaboré un contre-projet direct presque identique.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter l'initiative populaire. Si celle-ci n'obtient pas la majorité, le contre-projet direct peut également être recommandé.

Argumentation

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a déclaré en 2018 que l'objectif de moins de 1,5 degré de réchauffement mondial prévu par l'Accord de Paris sur le climat ne pourra être respecté avec une certaine probabilité que si les émissions mondiales de CO₂ sont réduites à zéro en termes nets d'ici 2050. Les éventuelles émissions de CO₂ restantes doivent donc être compensées par ce que l'on appelle des émissions négatives. Depuis lors, les émissions de CO₂ n'ont pas encore été réduites comme espéré, ce qui signifie que cet objectif doit être atteint plus tôt que prévu. Pour atteindre cet objectif mondial dans les délais, il est essentiel que les pays disposant des conditions techniques, économiques et sociales nécessaires parviennent à des émissions nettes nulles bien plus tôt, comme le souhaitent de nombreux pays d'Europe du Nord et l'Allemagne.

Le texte actuel de l'initiative est donc un objectif minimal qui reste en deçà des exigences de l'Alliance-Environnement (émissions de CO₂ énergétiques nulles d'ici 2035, gaz à effet de serre nets nuls avant 2040).

Malgré cela, l'Alliance-Environnement soutient l'objectif minimal prévu et les stratégies correspondantes. Les propositions d'affaiblissement supplémentaires du Conseil fédéral sont incompréhensibles : il veut autoriser les énergies fossiles dans des cas particuliers après 2050 et, de ce fait, réduire les émissions négatives. Il est prévisible que les carburants et combustibles synthétiques produits à partir d'énergies renouvelables seront disponibles bien avant 2050, afin de pouvoir continuer à exploiter les applications correspondantes.

L'Alliance-Environnement saluerait un bon contre-projet indirect à l'initiative si ce dernier contribuait de manière pertinente à atteindre cet objectif. La recommandation d'adopter l'initiative populaire et, le cas échéant, le contre-projet direct fait donc partie du processus.

Contact

WWF Suisse, Patrick Hofstetter, patrick.hofstetter@wwf.ch, 076 305 67 37

Traitement

9 mars 2022

[21.080](#)

Loi fédérale sur la circulation routière. Révision

Introduction

Cette réforme touche des sujets très variés : suppression partielle du programme via sicura, au profit duquel l'initiative sur les chauffards a été retirée ; véhicules (partiellement) autonomes ; nouvelle autorisation des courses de Formule 1 et autres circuits de motos à propulsion fossile ou compatibilité internationale en matière de droit de la circulation routière.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande:

- concernant l'art. 16 (renonciation au retrait du permis de conduire) de rejeter la minorité Bregy en suivant le Conseil fédéral
- concernant l'art. 43 (trottoirs réservés aux piétons) d'adopter la minorité Schlatter (=Conseil fédéral)
- concernant l'art. 52 (courses de voitures en circuit fermé) de rejeter la proposition de majorité
- concernant l'art. 106a (traités internationaux) de rejeter la minorité Wobmann comme le Conseil fédéral

Argumentation

Outre les thèmes liés à la sécurité routière, qui ont une importance indirecte pour l'environnement (plus les déplacements à pied et à vélo sont sûrs, moins le comportement de la population suisse en matière de transports est néfaste pour l'environnement et le climat), les articles suivants ont également une importance très directe pour l'environnement.

A l'article 16, une minorité Bregy propose que le permis de conduire ne soit plus retiré, notamment en cas de non-paiement notoire de la RPLP (art. 16, al. 5, let. a) ou d'autres redevances comme l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur (art. 16cbis). Le retrait de permis doit être remplacé par un simple avertissement.

A l'article 43, la majorité de la commission a ajouté une disposition selon laquelle les trottoirs pourront à l'avenir être utilisés comme surface de stationnement pour d'autres véhicules comme les vélos ou les trottinettes. Les piétons disposent déjà aujourd'hui d'une part modeste des surfaces de circulation - d'autant plus si l'on considère qu'il s'agit du mode de déplacement écologique et qu'il existe un potentiel supplémentaire (la moitié des trajets en voiture font moins de cinq kilomètres).

A l'article 52, la majorité souhaite que les courses en circuit pour véhicules à moteur à énergie fossile puissent désormais avoir lieu en Suisse. Selon la proposition du Conseil fédéral et la motion Derder 14.3761 transmise au Conseil fédéral, de telles manifestations peuvent être autorisées si elles font appel à des technologies respectueuses de l'environnement, ce qui a par exemple permis d'organiser une course de Formule E à Berne.

En ce qui concerne l'article 106a, une minorité Wobmann souhaite que le Conseil fédéral ne puisse pas procéder de manière autonome à des modifications mineures des traités internationaux, même s'il a été habilité par le Parlement à traiter un thème mentionné dans la loi. Des exemples possibles sont les adaptations à la politique de l'UE dans des domaines qui étaient jusqu'à présent peu controversés sur le plan politique et dans lesquels des changements ont lieu à intervalles rapprochés, comme l'immatriculation de nouvelles voitures, la directive sur les coûts d'infrastructure pour le transfert des marchandises sur le rail ou les dispositions relatives aux systèmes d'assistance à la sécurité pour les véhicules semi-autonomes.

Contact

ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, 079 705 06 58

Traitement

17 mars 2022

[21.4334](#)

Mo. CEATE-N. Prescription de l'obligation de rétablir la situation conforme au droit hors de la zone à bâtir

Introduction

La motion demande qu'en cas de construction illégale hors de la zone à bâtir, l'obligation de rétablir la situation conforme au droit s'éteigne après 30 ans. La commission justifie la demande par le fait qu'en zone à bâtir, c'est déjà aujourd'hui le cas.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter cette motion.

Argumentation

Un des principes fondamentaux de l'aménagement du territoire est celui de la séparation entre les zones à bâtir et les zones non constructibles. Depuis 1972, ce principe garantit la protection des terres agricoles et de l'espace pour la nature. Vouloir appliquer aux constructions illégales situées sur ces terrains précieux le délai de péremption de trente ans va justement contre cette position claire du législateur et créerait une illégalité de traitement. Dans son arrêt du 28 avril 2021, le Tribunal fédéral a confirmé l'obligation de démonter certaines constructions illégales datant d'avant 1983 situées dans la zone agricole d'une commune lucernoise.

Contact

Pro Natura, Elena Strozzi, elena.strozzi@pronatura.ch, 061 317 91 35

Traitement

17 mars 2022

[21.3973](#)

Postulat CEATE-N: Trafic aérien neutre en termes de CO₂ d'ici 2050

Introduction

Le postulat demande au Conseil fédéral de montrer comment il est possible d'atteindre un trafic aérien neutre en termes de CO₂ d'ici 2050. Dans la nouvelle loi sur le CO₂, actuellement en consultation, le Conseil fédéral prévoit déjà une première mesure concrète avec l'adjonction de carburants d'aviation renouvelables et synthétiques.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'approuver le postulat CEATE-N (rejet de la minorité Rüeegg)

Argumentation

Si l'on tient compte de l'ensemble des gaz à effet de serre, le trafic aérien au départ de la Suisse est responsable de 27% de l'impact climatique de la Suisse, comme l'explique le Conseil fédéral dans sa réponse à l'interpellation Ryser 21.4259. Alors que les gaz à effet de serre émis par les bâtiments et l'industrie ont nettement diminué par rapport à 1990, ceux émis par le trafic aérien au départ de la Suisse ont augmenté de 70%.

Contact

ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, 079 705 06 58

Traitement

17 mars 2022

[21.4332](#)

Po. CEATE-CN. Incitation à une utilisation économe des décharges et au recyclage des matériaux de construction

Introduction

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner un projet de taxe d'incitation concernant l'entreposage de déchets de chantier, laquelle encourage la fermeture des cycles de matières, notamment dans le secteur de la construction.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter ce postulat.

Argumentation

Une taxe d'incitation sur l'entreposage de déchets de chantier contribuerait à réduire la consommation de ressources et la pollution de l'environnement. Pour encourager la réutilisation ou le recyclage des éléments ou des matériaux de construction, l'entreposage de déchets ne doit pas présenter d'avantages concurrentiels. Cette mesure permettrait de déterminer un prix exhaustif pour la ressource rare qu'est l'espace d'entreposage de déchets.

De plus, une telle taxe d'incitation viserait une meilleure utilisation de l'espace limité réservé à l'entreposage de déchets et protégerait ainsi le paysage.

Il est juste et important que le Conseil fédéral examine de manière approfondie un tel instrument.

Contact

Greenpeace Suisse, Florian Kasser, florian.kasser@greenpeace.org, 044 447 41 23

Traitement

17 mars 2022

[22.3000](#)

Mo. CTT-CN. Aménager la ligne d'accès à la NLFA Wörth-Strasbourg afin de poursuivre la politique de transfert du trafic et de garantir la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse

Introduction

Le rapport 2021 sur le transfert de la route au rail a montré que, dans les conditions-cadres actuelles, l'objectif de transfert ne serait pas atteint avant longtemps. Après avoir entendu les points de vue des principaux acteurs, la CTT-N a donc décidé de déposer des propositions de mesures visant à dynamiser la politique de transfert.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

Argumentation

Le Conseil fédéral doit faire en sorte, en collaboration avec la France et l'Allemagne, que la ligne d'accès à la NLFA Wörth-Strasbourg (70 km), située sur la rive gauche du Rhin, soit aménagée d'ici 2030 pour le transport ferroviaire de marchandises, en tant qu'alternative et complément à la ligne allemande de la vallée du Rhin, qui est surchargée. La ligne déjà existante doit être électrifiée et aménagée selon le profil du corridor de 4 mètres. Cette ligne sur la rive gauche du Rhin est d'une grande importance pour le corridor de fret Rotterdam-Gênes, car la ligne allemande de la vallée du Rhin sera entièrement aménagée au plus tôt en 2042 et constituera donc un goulet d'étranglement à court et moyen terme. Il est dans l'intérêt de la politique suisse des transports et d'une politique de transfert respectueuse de l'environnement et du climat qu'une infrastructure ferroviaire performante soit disponible. Ce n'est qu'ainsi que les avantages de la NLFA pourront se déployer pleinement, c'est pourquoi la Suisse doit également participer aux coûts du projet.

Contact

Initiative des Alpes, Fabio Gassmann, fabio.gassmann@alpeninitiative.ch, 076 319 09 50

Traitement

17 mars 2022

[22.3001](#)

Po. CTT-CN. Renforcer le transfert du trafic par l'utilisation de semi-remorques gru-tables

Introduction

Le rapport 2021 sur le transfert de la route au rail a montré que, dans les conditions-cadres actuelles, l'objectif de transfert ne serait pas atteint avant longtemps. Après avoir entendu les points de vue des principaux acteurs, la CTT-N a donc décidé de déposer des propositions de mesures visant à dynamiser la politique de transfert.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter ce postulat.

Argumentation

Le postulat charge le Conseil fédéral d'examiner si et comment il serait possible d'obtenir un potentiel supplémentaire pour le transfert modal en limitant le nombre de semi-remorques non-gruables dans le trafic routier de transit à travers les Alpes. Actuellement, la grande majorité des semi-remorques qui traversent les Alpes ne peuvent pas être chargées dans la plupart des terminaux de transport combiné. Cela constitue un obstacle majeur à la politique de transfert de la Suisse, respectueuse de l'environnement et du climat. Cette mesure doit également permettre de compenser l'effet de transfert de la chaussée roulante, qui sera supprimée comme prévu fin 2028.

Contact

Initiative des Alpes, Fabio Gassmann, fabio.gassmann@alpeninitiative.ch, 076 319 09 50

Traitement

17 mars 2022

[22.3013](#)

Mo. CTT-CN. Renforcer l'attrait et la compétitivité du corridor de fret traversant la Suisse

Introduction

Le rapport 2021 sur le transfert de la route au rail a montré que, dans les conditions-cadres actuelles, l'objectif de transfert ne serait pas atteint avant longtemps. Après avoir entendu les points de vue des principaux acteurs, la CTT-N a donc décidé de déposer des propositions de mesures visant à dynamiser la politique de transfert.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

Argumentation

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la promotion du transport combiné transalpin de manière à permettre un encouragement plus important du trafic induit et des régions caractérisées actuellement par une faible part de marché du rail mais qui disposent d'un potentiel de transfert élevé. Ces deux instruments de promotion incitent à transférer les transports de marchandises sur le rail dans le respect de l'environnement et du climat, tout en étant efficaces en termes d'énergie et de surface. Les subventions pour les nouveaux clients qui passent au transport combiné et pour les régions où le potentiel de transfert n'est pas encore épuisé sont des mesures ciblées et efficaces qui peuvent contribuer à atteindre l'objectif de transfert en temps voulu.

Contact

Initiative des Alpes, Fabio Gassmann, fabio.gassmann@alpeninitiative.ch, 076 319 09 50

Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées

Initiatives parlementaires 1ère phase		
19.405	Iv. pa. Grüter. Halte à la perception abusive de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants	Rejeter
20.492	Iv. pa. Bregy. Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base	Rejeter
21.457	Iv. pa. Pasquier. Stop à l'écoblanchiment publicitaire	Accepter
21.499	Iv. pa. Grin. Gestion du loup par les cantons	Rejeter
Objets parlementaires du DFI		
20.3235	Mo. Baumann. Marchés alimentaires lors de pandémies	Accepter
Objets parlementaires du DETEC		
21.3329	Po. Brenzikofer. Pour des incitations financières destinées à harmoniser les structures tarifaires des transports publics	Accepter
21.3695	Po. Schlatter. Chiptuning illégal. Statistiques et nécessité d'agir au niveau législatif	Accepter
21.3759	Po. Glättli. Rénover les bâtiments plutôt que de les démolir pour les reconstruire. Un gain pour les locataires comme pour l'environnement	Accepter
21.3870	Po. Suter. Participation de la Suisse à la relance de l'industrie solaire européenne	Accepter
21.4130	Po. Storni. Problème d'assainissement énergétique des bâtiments. Il faut trouver de nouvelles solutions de financement, car trop peu de bâtiments seront assainis, faute de moyens des propriétaires	Accepter
21.4224	Po. Brenzikofer. Sanctionner juridiquement le raccourcissement délibéré de la durée de vie d'un produit	Accepter
21.4225	Po. Suter. Atteintes à l'environnement causées par les usines d'incinération des déchets, en activité ou non. Etat des lieux	Accepter
20.3022	Mo. Wettstein. Pour une participation financière de la Confédération aux mesures d'assainissement nécessaires pour assurer une qualité optimale de l'eau potable	Accepter
20.3052	Mo. Fluri. Abaissement des valeurs limites applicables aux pesticides. Financement des installations supplémentaires de traitement des eaux conforme au principe du pollueur-payeur	Accepter
20.3054	Po. Groupe V. Réseau à haute tension transnational. Installation de déphaseurs aux frontières	Rejeter

20.3059	Mo. Binder. Réseau ferroviaire. Maintenir les liaisons directes entre la région économique de Baden et les grands centres urbains	Rejeter
20.3091	Mo. Munz. Faire enfin respecter l'interdiction des herbicides	Accepter
20.3103	Mo. Schaffner. Promotion de l'énergie solaire. Mettre les toitures des bâtiments de l'administration fédérale à la disposition de tiers	Rejeter
20.3116	Mo. Klopfenstein Broggin. Agir efficacement contre la pollution lumineuse	Accepter
20.3119	Po. Gysin Greta. Ralentir pour la santé, l'atmosphère, le climat et la sécurité	Accepter
20.3255	Mo. Klopfenstein Broggin. Assurer la distanciation physique dans les déplacements	Accepter
20.3275	Mo. Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Pour une interdiction des vols de nuit	Accepter
20.3276	Mo. Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Favoriser les avions efficaces	Accepter
20.3287	Mo. Brenzikofer. Redémarrage de l'aviation. Interdire une augmentation des capacités du trafic aérien	Accepter
20.3328	Po. Clivaz Christophe. Stratégie nationale en faveur de l'amélioration de la desserte en transports publics vers les régions touristiques	Accepter
20.3358	Po. Python. Quel impact d'une vitesse générale de 40 kilomètres à l'heure et 30 kilomètres à l'heure dans l'espace urbain?	Accepter
20.3359	Mo. Python. Pour une prise en considération des coûts sur la santé et l'environnement du transport motorisé	Accepter
20.3379	Mo. Klopfenstein Broggin. Un bilan CO2 des activités de la Confédération	Accepter
20.3382	Mo. Groupe G. Programme d'impulsion Covid dans les domaines de l'énergie et de la biodiversité	Accepter
20.3383	Mo. Groupe G. Le Conseil fédéral s'engage au niveau international en faveur de l'introduction d'une taxe sur le kérosène	Accepter
20.3384	Mo. Groupe G. Le Conseil fédéral s'engage au niveau international en faveur de l'introduction d'une taxe sur le kérosène	Accepter
20.3494	Mo. Masshardt. Garantir la propreté de l'eau potable	Accepter
20.3509	Mo. Seiler Graf. Vols court-courriers. Stratégie de transfert	Accepter
20.3523	Mo. Masshardt. Modification de la Convention de Chicago. Il est temps d'imposer le trafic aérien	Accepter
20.3560	Po. Molina. Viabilité du service public suisse	Accepter
20.3586	Mo. Schneider Schüttel. Installation de téléphonie mobile avec la technologie de la 5G. Conséquences des ondes millimétriques sur la nature et les personnes	Accepter
20.3593	Mo. Munz. Pour une interdiction des farts fluorés nocifs dans le sport populaire	Accepter
20.3637	Mo. Klopfenstein Broggin. La restauration à emporter sans déchet	Accepter

[20.3653](#) Mo. Baumann. Pour un plan de mesures visant à réduire la consommation de viande **Accepter**

[20.3679](#) Mo. Roth Franziska. Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable **Accepter**

Objets parlementaires du DFF

[20.3564](#) Po. Walder. Mieux concilier les buts et pratiques du FMI avec nos engagements en matière de développement durable **Accepter**

Objets parlementaires du DEFR

[20.3069](#) Mo. Porchet. Pour le soutien à une agriculture de proximité **Rejeter**

[20.3189](#) Po. Baumann. Optimiser la sécurité alimentaire **Accepter**

[20.3299](#) Mo. Baumann. Améliorer les conditions de production et d'écoulement des succédanés de viande **Accepter**

[20.3310](#) Mo. Baumann. Agriculture suisse respectueuse du climat **Accepter**

Objets parlementaires du DDPS

[21.3132](#) Mo. Fridez. Tirs militaires aux abords de la réserve naturelle de la Grande Cariçaie. Cela suffit! **Accepter**

Objets parlementaires du DFAE

[21.3072](#) Mo. Schneider-Schneiter. Pour une coopération au développement d'avenir grâce à l'électrification durable **Accepter**

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch

Membres

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 021 966 73 73
www.wwf.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Partenaires

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.alpeninitiative.ch

Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:
www.ecorating.ch